PLAN DE GESTION DES GRAFFITIS





TABLE DES MATIÈRES

PLAN DE GESTION DES GRAFFITIS	4
ORIENTATION 1 SENSIBILISATION	6
ORIENTATION 2 RECENSION	7
ORIENTATION 3 NETTOYAGE	8
ORIENTATION 4 AMÉNAGEMENTS URBAINS	9
ORIENTATION 5 APPLICATION DE LA LOI	10
ORIENTATION 6 PROMOTION DE L'ART URBAIN	11
ORIENTATION 7 MURS LÉGAUX	12
ORIENTATION 8 VIGIE	13
COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE DU GRAFFITI	14

PLAN DE GESTION DES GRAFFITIS

Le Plan de gestion des graffitis de la Ville de Québec a pour objectif d'améliorer la gestion et le contrôle du phénomène du graffiti sur son territoire par des stratégies transversales de prévention et d'intervention.

Il comprend:

- Deux axes : la prévention et l'intervention;
- Huit orientations: la sensibilisation, la recension, le nettoyage, les aménagements urbains, l'application de la loi, la promotion de l'art urbain, les murs légaux et la vigie;
- Plusieurs mesures: chaque orientation comporte une série de mesures qui doivent être mises en œuvre par divers intervenants ciblés.

Le plan de gestion met en évidence l'importance de réaliser les mesures de façon simultanée et en continu afin de maximiser leur efficacité et d'assurer un meilleur contrôle du phénomène du graffiti. Un effort collectif des intervenants ciblés est donc essentiel à sa réussite.

LA VISION

Un milieu de vie sécuritaire et harmonieux dans lequel le graffiti, en tant qu'art urbain, est mis en valeur de manière respectueuse des biens publics et privés.



LES CIBLES

- Contrer le vandalisme en diminuant le nombre de graffitis illégaux par un nettoyage rapide.
- Contribuer à l'embellissement de la ville en mettant en valeur l'art urbain.
- Augmenter le sentiment de sécurité et améliorer la cohésion communautaire.

LES PRINCIPES

LA COMPLÉMENTARITÉ DES STRATÉGIES

Des stratégies indissociables qui touchent tous les publics concernés: services municipaux, citoyens résidentiels et corporatifs, graffiteurs, etc.

LE LEADERSHIP MUNICIPAL

Une municipalité qui mobilise les différents acteurs du milieu et se positionne comme un modèle en matière de gestion du graffiti sur ses propres infrastructures.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

Des acteurs du milieu qui partagent la vision globale du plan de gestion et s'impliquent activement dans la mise en application des mesures.

L'ÉDUCATION ET LA MÉDIATION CULTURELLE

Des actions qui visent à transmettre une meilleure perception de l'art urbain, réduire l'écart entre les artistes, les œuvres et les citoyens et renforcer le sentiment d'appartenance.





SENSIBILISATION

Axe: prévention

Assurer la diffusion d'une information juste sur le phénomène du graffiti afin d'augmenter la responsabilisation collective et favoriser l'adoption de comportements préventifs efficaces.

- Mettre en ligne une page Web dédiée au phénomène du graffiti sur le site Internet de la Ville : www.ville.quebec.qc.ca/graffiti.
- Développer des outils de sensibilisation et d'information.
- Sensibiliser les organismes institutionnels et corporatifs afin qu'ils interviennent plus activement dans le nettoyage des graffitis illégaux sur leurs bâtiments et équipements.
- Offrir des conférences de policiers en milieu scolaire (au primaire et au secondaire) qui incluent un volet «graffiti».



RECENSION

Axe: intervention

Repérer et signaler rapidement l'apparition de graffitis illégaux sur les équipements de la Ville et les propriétés privées afin d'augmenter le niveau de détection des actes de vandalisme et agir efficacement (nettoyage).

- Annuellement, recenser tous les graffitis illégaux présents sur les propriétés privées (résidentielles et commerciales) situées dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou. Certaines années, la recension se fera sur tout le territoire de la Ville.
- Du printemps à l'automne, mettre en place des équipes préventives responsables de recenser et signaler l'apparition de nouveaux graffitis illégaux sur les équipements de la Ville.
- Faire connaître la façon de signaler ou de dénoncer les graffitis illégaux présents sur le territoire.



NETTOYAGE

Axe: intervention

Assurer un nettoyage rapide et systématique des graffitis illégaux sur les équipements de la Ville et les propriétés privées afin de contrer la récidive.

- Tout au long de l'année, nettoyer les graffitis signalés sur les équipements de la Ville en priorisant les graffitis haineux et ceux situés dans les zones «zéro graffiti*».
- Offrir aux citoyens résidentiels et corporatifs un service gratuit de nettoyage des graffitis sur leur propriété située dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou.
- Annuellement, soutenir l'organisation de corvées de nettoyage de graffitis sur les propriétés privées dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou. en collaboration avec les acteurs du milieu.
- Développer des collaborations avec les organismes institutionnels et corporatifs afin qu'ils interviennent plus activement dans la prévention et le nettoyage des graffitis illégaux sur leurs équipements.

^{*} Zones priorisées par la Ville en ce qui concerne la détection, le signalement et le nettoyage des graffitis sur ses équipements. À la fin de chaque année, les zones «zéro graffiti» sont établies pour l'année suivante.



ORIENTATION 4

AMÉNAGEMENTS URBAINS

Axe: prévention

Planifier des aménagements urbains sécuritaires qui tiennent compte du phénomène du graffiti afin de rendre les surfaces inutilisables pour la réalisation de graffitis.

- Faire connaître aux employés municipaux le guide d'aménagement sécuritaire des lieux publics.
- Faire connaître aux citoyens les moyens pour contrôler et éviter l'apparition des graffitis sur leur propriété, ainsi que les techniques de nettoyage.





APPLICATION DE LA LOI

Axe: intervention

Instaurer des moyens d'intervention répressifs afin de limiter les passages à l'acte et réduire la récidive.

- Assurer une application rigoureuse de la loi et faire les suivis appropriés auprès des graffiteurs récidivistes.
- Accroître la surveillance policière dans les lieux où des corvées de nettoyage de graffitis sont réalisées ou dans certains lieux jugés plus problématiques.





PROMOTION DE L'ART URBAIN

Axe: prévention

Promouvoir l'art urbain afin de répondre au besoin fondamental des artistes graffiteurs de s'exprimer et de participer à l'embellissement de la ville tout en augmentant leur sentiment d'appartenance au guartier.

- Réaliser des murales dans un contexte de médiation culturelle.
- Poursuivre le programme de murale qui encadre la réalisation d'interventions artistiques extérieures.
- Initier des projets permettant la professionnalisation des artistes issus de l'art urbain.







ORIENTATION 7
MURS LÉGAUX

Axe: prévention

Offrir une alternative légale aux graffiteurs afin de réduire la prolifération des graffitis sur les surfaces non autorisées.

- Implanter et superviser un minimum de trois murs légaux permanents pour la pratique du graffiti sur le territoire de la Ville de Québec.
- Assurer une surveillance accrue dans les zones adjacentes aux murs légaux permanents et nettoyer rapidement les graffitis qui y apparaissent.
- Évaluer le projet pilote en continu et déterminer les suites à donner.
- Poursuivre le développement du réseau de murs légaux permanents selon les critères établis et suivre l'évolution du phénomène du graffitis sur le territoire de la Ville de Québec..





VIGIE

Axe: prévention et intervention

Assurer un suivi efficace de la mise en application du Plan de gestion des graffitis.

- Animer un comité de suivi et de veille stratégique interne.
- Faire le portrait annuel du phénomène du graffiti illégal présent sur le territoire afin de suivre l'évolution de la situation et mieux orienter les actions futures de la Ville.



COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE DU GRAFFITI

Les actes de vandalisme, au même titre que tout type d'infraction, sont facilités lorsque sont réunis trois facteurs essentiels :

- une cible
- une occasion
- une motivation

Dans l'objectif de réduire les risques de passage à l'acte, il est essentiel d'agir sur chacun de ces facteurs. Les huit orientations du Plan de gestion des graffitis ainsi que les mesures proposées ont été élaborées afin de répondre à l'un ou l'autre de ces facteurs.

UNE CIBLE: SURFACE UTILISABLE

Du point de vue de l'auteur du graffiti, toute surface «ouverte» constitue potentiellement un canevas pour y apposer son œuvre.

Dans le but de réduire le passage à l'acte, il convient de rendre ces surfaces inutilisables, par exemple en les recouvrant de murales réalisées par des artistes reconnus du milieu. En effet, tant la littérature que les expériences de terrain démontrent que la culture propre au milieu du graffiti impose le respect des œuvres de qualité supérieure. Ainsi, il est très rare de voir apparaître des graffitis illégaux par-dessus des murales. Les orientations agissant sur la cible sont :

- les aménagements urbains
- la promotion de l'art urbain





UNE OCCASION: ABSENCE DE DÉTECTION

Du point de vue de l'auteur du graffiti, il est facile de commettre un acte de vandalisme lorsque les risques de détection sont faibles.

Dans le but de réduire le passage à l'acte, il convient d'augmenter ces risques, par exemple en intensifiant les mesures répressives, en procédant à un repérage rapide des graffitis ou en améliorant la responsabilisation collective. En effet, la détection des graffitis constitue une démarche qui appartient à tous. Les orientations agissant sur l'occasion sont :

- l'application de la loi
- la recension des graffitis
- la sensibilisation

UNE MOTIVATION: BESOIN DE RECONNAISSANCE

Du point de vue de l'auteur du graffiti, le graffiti vient combler un besoin de reconnaissance. Plus le graffiti est à la vue de tous, plus longue sera cette reconnaissance.

Dans le but de réduire le passage à l'acte, il convient de priver l'auteur de ce gain, par exemple en nettoyant rapidement le graffiti. Cependant, il est nécessaire d'offrir des alternatives afin de permettre aux graffiteurs de s'exprimer de manière légale et encadrée. Les orientations agissant sur la motivation sont :

- le nettoyage rapide et systématique des graffitis
- les murs légaux



Pour plus de renseignements sur le Plan de gestion des graffitis : www.ville.quebec.qc.ca/graffiti



